

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 NOVEMBRE 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Cession du 30 rue
Schnapper**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 novembre 2012
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 23 novembre 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 novembre 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 15 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 novembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON*, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU*, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame GENDRON (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs)

*Monsieur ROUSSEAU (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 12 F 01-02-03-04-05)

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame HAÏAT
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur FAVREAU à Madame USQUIN
*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY
Madame BRUNEAU-LATOCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de séance :

Madame NICOT

N° DE DOSSIER : 12 F 01

OBJET : CESSION DU 30 RUE SCHNAPPER

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Lors de sa séance du 12 juillet 2012, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation du 30 rue Schnapper et s'est prononcé favorablement pour sa cession à un bailleur social.

Ce bien est composé de deux emprises situées sur la parcelle cadastrée AM 57. La première est constituée d'un immeuble édifié sur 1 388 m². Il comprend 18 logements répartis en 5 niveaux pour une superficie totale de 978,75 m². La seconde est un terrain à bâtir pour une superficie de 2 538 m².

Suite aux avis de France Domaine estimant l'immeuble à 1 850 000 € et le terrain à bâtir à 1 100 000 €, une consultation a été lancée du 19 juillet au 28 septembre 2012 et des visites ont été organisées du 24 juillet au 10 septembre 2012.

Sur les 5 dossiers déposés, la société DOMNIS se classe en première position avec une offre à 2 200 000 € pour l'immeuble existant et 2 150 000 € pour le terrain attenant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession des deux emprises sises 30 rue Schnapper à la société DOMNIS pour un montant total de 4 350 000 €.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession de l'immeuble sis 30 rue Schnapper à la société DOMNIS au prix de 2 200 000 €,

APPROUVE la cession du terrain de 2 538 m² attenant à l'immeuble sis 30 rue Schnapper à la société DOMNIS au prix de 2 150 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces cessions.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines